

pays, parce que le bureau d'agriculture et le bureau local du gouvernement se trouvent tous deux intéressés dans cette question. Le bureau d'agriculture ne peut s'occuper que des maladies contagieuses entre animaux, tandis que le bureau local du gouvernement ne peut s'occuper que des maladies contagieuses entre hommes. Il est malheureux que les deux bureaux aient à étudier ces deux maladies séparément, pendant qu'il y a tant de maladies qui se communiquent de l'animal à l'homme. Conséquemment, bien que je désire que l'on adopte les mesures nécessaires pour enrayer ces funestes maladies, je serais peiné de voir que l'on accordât ce pouvoir à d'autre ministère qu'à celui de l'agriculture.

Je crois qu'il est d'une importance majeure que le ministère de l'agriculture soit chargé de recueillir des données statistiques à ce sujet, afin qu'il puisse, après cela, adopter les mesures nécessaires pour pouvoir enrayer ces maladies, tant chez les hommes que chez les animaux, car ce sont des maladies qui peuvent se communiquer des uns aux autres, ou qui peuvent affecter leur santé. Je crois donc qu'il est opportun que le gouvernement fédéral accorde ce pouvoir au ministère de l'agriculture, et je crois que c'est le gouvernement fédéral qui doit s'occuper de cette question, plutôt que de l'abandonner aux gouvernements provinciaux, tel qu'on l'a proposé.

Je suis heureux d'apprendre que l'on va peut-être établir dans la Confédération des stations où l'on pourra faire des expériences, au sujet du caractère contagieux de ces maladies. Nous avons dépensé beaucoup d'argent sur la ferme expérimentale, nous l'avons dépensé d'une manière sage et judicieuse, mais je suis d'opinion qu'il est maintenant nécessaire de dépenser un peu d'argent pour ces stations expérimentales, afin de pouvoir nous assurer des causes de ces maladies qui nous affligent et de les faire disparaître, si possible. C'est avec plaisir que j'appuie la résolution.

M. PLATT : Les explications complètes qui ont été données à ce sujet, par l'auteur de la résolution, me dispensent de faire de longues remarques. L'auteur de la résolution a attiré l'attention de la chambre sur ce sujet, qui dépasse en importance bien des sujets que nous avons discutés dans le cours de cette session, et dans le cours des sessions précédentes. Je suis heureux de voir qu'un simple profane, comme il s'appelle lui-même, ait apporté autant d'intérêt à ce sujet.

Je ne puis dire que j'appuierai la motion telle qu'elle est présentée, mais j'approuve avec plaisir le but que l'auteur de la résolution a en vue. Depuis des années, l'on discute cette question dans le parlement du Canada, mais, malheureusement, nous voyons que le peuple du pays n'y attache par autant d'intérêt qu'il devrait le faire. La science de l'hygiène et la médecine ayant fait de tels progrès pendant ces dernières années, que nous pouvons espérer obtenir pour l'avenir d'heureux résultats, si le gouvernement adopte les moyens qu'on lui demande par cette motion. L'objection que l'on peut probablement faire, et qui a toujours été fatale pour les motions de cette nature, c'est la difficulté de diviser la responsabilité et le travail entre les législatures provinciales et le gouvernement fédéral. J'avoue que c'est là une difficulté; mais il ne peut y avoir de doute que le gouvernement fédéral a le pouvoir de fonder des institutions d'hygiène, et comme question de fait, c'est son

GÉN. LAURIE.

devoir de faire cela, dans le but de recueillir des données statistiques. Le gouvernement l'a tellement bien compris, qu'il a organisé un bureau de statistique, et depuis quelques années, il a dépensé des sommes considérables dans le but de recueillir des données statistiques mortuaires.

J'ai déjà dit, dans le cours de cette session, que je suis d'opinion que nous avons dépensé trop ou trop peu. Ou bien, nous devons faire de nouveaux progrès dans la position où nous sommes, ou bien, nous devons cesser de dépenser chaque année une somme de \$10,000 pour recueillir des données statistiques sur la mortalité.

Il est reconnu partout que la base de tous les travaux concernant l'hygiène dans le pays, doit être la statistique, et que la statistique qui est incomplète, imparfaite ou inexacte est de bien peu d'utilité pour un bureau d'hygiène. Il me fait peine de dire qu'il existe une opinion accréditée, et ce n'est peut-être pas sans raison, que la statistique mortuaire fournie par le ministère d'agriculture n'est pas exacte et ne peut rendre beaucoup de services à un bureau d'hygiène. Nous continuons à recueillir ces données d'un certain nombre déterminé d'endroits, mais elles ne nous donnent pas une idée juste des ravages que les maladies causent dans tout le pays, et elles ne nous disent pas non plus quel est le nombre de décès causés dans différentes parties du pays par certaines maladies.

Je vais maintenant prendre la peine de vous donner la proportion des décès, tels que je les trouve publiés dans le rapport de la statistique mortuaire de la province d'Ontario, et je vais les comparer avec ceux que nous fournit le rapport du gouvernement fédéral, afin de vous montrer la différence qui existe dans le résultat auquel ces deux autorités sont arrivées à ce sujet dans les mêmes villes.

D'après le rapport du ministère de l'agriculture, pour 1888, je vois que, dans la ville de Toronto, il y a eu 2,498 décès; tandis que d'après le rapport du régistrateur de la province d'Ontario, il y en a eu 2,839. Suivant le rapport du gouvernement fédéral, la moyenne des décès n'aurait été que de 14.97 par mille, tandis que suivant celui de la province d'Ontario, cette moyenne aurait été de 20.3.

Vous voyez donc qu'il existe une grande différence au sujet de la ville de Toronto. Maintenant, prenez la ville de Hamilton. Le gouvernement fédéral dit qu'il y a eu 823 décès, et le gouvernement d'Ontario, dit 720. La moyenne par mille d'après le premier rapport serait de 18.57, et d'après le dernier rapport, elle serait de 16. Pour la ville d'Ottawa, la statistique fédérale donne 923 décès, et celle du gouvernement d'Ontario en donne 958, ce qui n'est pas une grande différence. D'après le dernier chiffre, la moyenne serait de 23.9, tandis que d'après le premier, elle serait de 22.51.

En repassant toute la liste, nous voyons que dans les petites villes dont les deux bureaux nous fournissent des données statistiques, et où ces deux autorités puisent leurs renseignements auprès des autorités des cimetières, il y a en vérité bien peu de différence; mais dans les grandes villes où les bureaux ont à faire des recherches pour arriver à des chiffres exacts, nous voyons qu'il existe une grande différence.

Cela nous empêche de nous fier à ces données statistiques, et démontre qu'il est nécessaire d'organiser un mode nouveau et meilleur par lequel nous pourrions arriver à des conclusions qui seront